

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS192/6
8 octobre 2001

(01-4905)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – MESURE DE SAUVEGARDE TRANSITOIRE APPLIQUÉE AUX FILS DE COTON PEIGNÉS EN PROVENANCE DU PAKISTAN

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 8 octobre 2001, adressée par M. Claus-Dieter Ehlermann, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis - Mesure de sauvegarde transitoire appliquée aux fils de coton peignés en provenance du Pakistan*, WT/DS192/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Georges Michel Abi-Saab en qualité de Président de la section, et M. A.V. Ganesan et moi-même en qualité de membres.
